

Les fondamentaux de l'assurance construction

Animation

Emmanuelle JACQUET

*Juriste Direction Technique-
Construction*

Durée

7 h sur 1 journée

Tarif

• **Coop** : Prise en charge

*Sous conditions. Facturation en
cas d'annulation < 15 j.*

• **Hors Coop** : 650,00 € TTC

*Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS
ou travaillant pour des Coop'Hlm*

Sessions 2024

10 octobre • 9h-17h30

Deskeo Champéret
9 bd Gouvion St-Cyr
75017 Paris

Présentation

En matière d'assurance construction, il est essentiel de distinguer ce qui relève de l'obligation du maître d'ouvrage et de celles des autres intervenants dans l'acte de construire. Pour les non-juristes, la réglementation en la matière peut parfois apparaître comme très technique. En maîtriser les fondamentaux, et en particulier les spécificités des différentes garanties légales, est pourtant essentiel.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les besoins d'assurance spécifiques à la maîtrise d'ouvrage
- Maîtriser le cadre réglementaire de l'assurance construction

Public

Directeur/trice • Monteur/euse d'opération • Responsable de programme • Assistant.e technique.

Prérequis

Aucun prérequis pour cette formation. En complément, il est conseillé de suivre la formation « Risques et responsabilités du maître d'ouvrage ».

Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Études de cas et échanges entre participants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

Programme

- **Les intervenants dans l'acte de construire et les responsabilités respectives**
- **Les garanties légales**
 - garanties décennales
 - bon fonctionnement
 - parfait achèvement
- **Le cadre réglementaire**
 - ordonnance du 8 juin 2005
 - dommage aux existants
 - éléments d'équipements
 - Contrat Collectif de Responsabilité Décennale



Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr

